

Grandir et vivre ensemble à Rezé



**PROJET
EDUCATIF
DE TERRITOIRE
2024-2027**

Sommaire

1	Introduction - Historique.....	3
2	Le PEDT : une élaboration et une évaluation partagée	4
3	Un PEDT pour les 0-25 ans	5
3.1	L'enfance à Rezé : le périmètre scolaire, périscolaire et extrascolaire	5
3.1.1	Les différents temps de l'enfant.....	5
3.1.2	Les écoles rezéennes.....	6
3.1.3	Les accueils périscolaires	7
3.1.4	Les accueils de loisirs	10
3.1	Le périmètre de la petite enfance	12
3.1.1	Le projet éducatif et les lieux d'accueil	12
3.1.2	Cartographie des structures petite enfance	13
3.1.3	Autres modalités d'accueil.....	13
3.2	Le périmètre Jeunesse	14
3.2.1	Le public des 11-25 ans.....	14
3.2.2	Les structures d'accueil de jeunes pour des actions dédiées	15
3.2.3	Les actions mises en œuvre en direction du public jeune.....	15
3.2.4	Cadre d'intervention.....	16
4	Les acteurs.....	17
4.1	Coordination technique PEDT - Ville de Rezé	17
4.2	Les instances.....	17
4.2.1	Le comité de pilotage.....	17
4.2.2	Le comité technique.....	18
4.2.3	La commission 3-10 ans.....	18
4.2.4	La commission restauration.....	19
4.3	Les acteurs de terrain	19
4.3.1	Les équipes de la petite enfance.....	19
4.3.2	Les équipes périscolaires	19
4.3.3	Les équipes scolaires.....	22
4.3.4	Les équipes des accueils de loisirs.....	23
4.3.5	Les équipes jeunesse.....	23
4.4	Partenaires du PEDT	23
5	Les orientations du PEDT 2021-2024	25
5.1	Valeurs et orientations générales	25
5.2	12 chantiers prioritaires et plan d'action	25
5.3	Plan mercredi	32
6	Evaluation	35
6.1	Les outils.....	35
6.2	Les indicateurs.....	35
7	Annexes	37

1 Introduction - Historique

La Ville de Rezé développe depuis longtemps une politique volontariste en matière éducative en lien avec les partenaires éducatifs du territoire (éducation nationale, parents d'élèves, agents de la ville, caisse d'allocation familiale, direction en charge de la jeunesse et des sports). Ainsi, dès 2012, la ville de Rezé s'est engagée dans une concertation qui a abouti à un projet éducatif local (PEL) articulé autour de 3 valeurs : « être ensemble », « vivre ensemble » et « faire ensemble ». Ce projet s'est décliné en 2015 en projet éducatif de territoire (PEDT) orienté sur la journée scolaire de l'enfant.

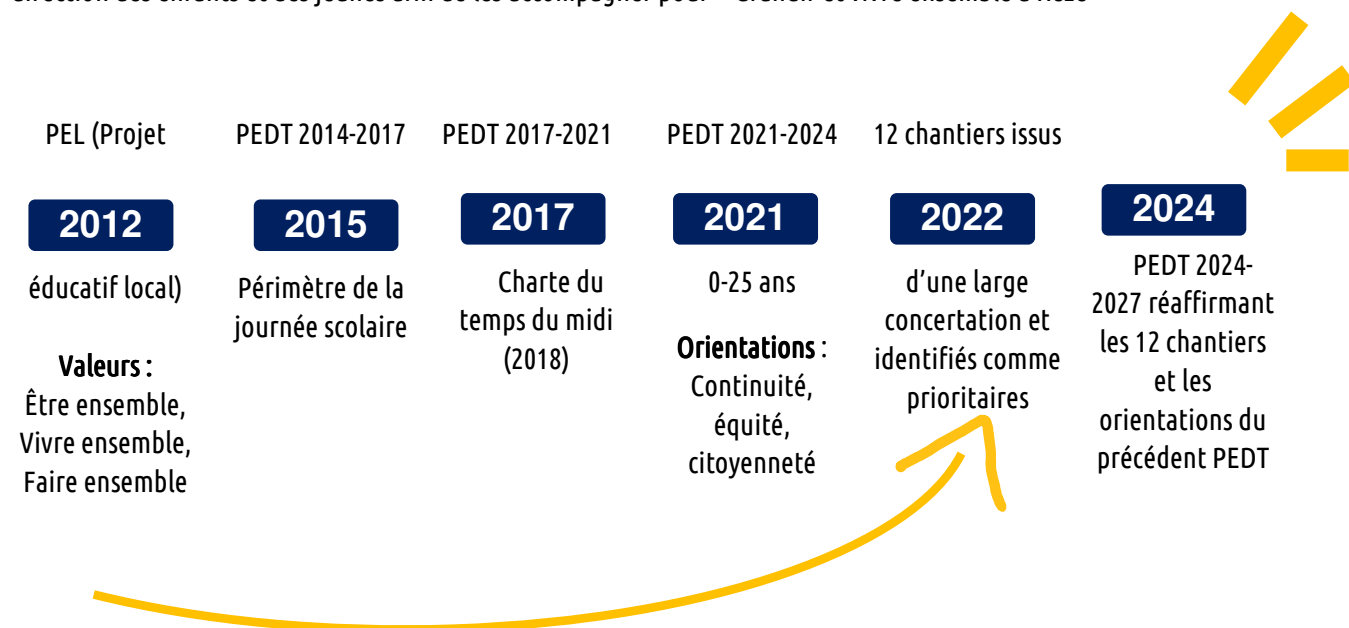
En 2017, le PEDT est renouvelé avec un travail important mené autour du temps du midi qui aboutit à l'élaboration d'une charte du temps du midi. Cinq engagements des acteurs éducatifs intervenant sur ce temps ont été dégagés : le respect du rythme et des besoins de l'enfant, l'accès à tous (impartialité, non-discrimination), un temps de découverte et d'éveil, la cohérence et continuité éducative et enfin la socialisation et l'autonomie. Fin 2018, un avenant au PEDT est signé afin d'intégrer au PEDT le mercredi après-midi, dont l'organisation est gérée par l'ARPEJ-Rezé, assurant ainsi une continuité entre les temps.

Pour le PEDT 2021-2024, la ville a souhaité élargir le champ d'intervention à l'ensemble de la tranche 0-25 ans, en y intégrant l'ensemble des actions publiques menées par la Ville en direction de ce public et de nouvelles orientations politiques, dans une logique de parcours. Le nom « Grandir et vivre ensemble à Rezé » a été choisi pour ce projet élargi. Ce projet vise à favoriser les transitions démocratique, écologique, numérique et sociale. Il a été construit autour de trois grandes finalités, qui guident l'ensemble des actions, de la petite enfance à l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte :

- L'équité : améliorer la justice sociale et l'équité territoriale pour le bien-être des enfants et des jeunes,
- La citoyenneté : permettre aux enfants de vivre au cœur de la cité et développer une citoyenneté active,
- La continuité éducative : bâtir une continuité tout au long du parcours des enfants et des jeunes, et sur le territoire, en renforçant notamment les actions passerelles et la coopération entre les différents acteurs éducatifs.

Une démarche participative avec une enquête et des ateliers et associant les différentes directions de la ville et les partenaires éducatifs s'est engagée sur l'ensemble de l'année 2021. Cette démarche a abouti à la définition de 12 volontés partagées converties en chantiers prioritaires et déclinées en plan d'actions.

Le présent PEDT, couvrant la période 2024-2027, s'inscrit dans la continuité du précédent projet éducatif en réaffirmant et actualisant les chantiers définis comme prioritaires. La ville montre ainsi la poursuite de son engagement en direction des enfants et des jeunes afin de les accompagner pour « Grandir et vivre ensemble à Rezé »





2 Le PEDT : une élaboration et une évaluation partagée

Le PEDT de la ville de Rezé fait l'objet d'une évaluation continue présentée régulièrement au comité de pilotage et dont le détail est transmis au groupe d'appui départemental en annexe de ce document. Le plan d'actions avec les chantiers prioritaires est issu de la consultation « Grandir et Vivre ensemble à Rezé » qui a mobilisé tous les acteurs du territoire. La concertation avec les enfants et la communauté éducative figure au cœur du projet éducatif de territoire et permet de réadapter régulièrement les actions proposées.

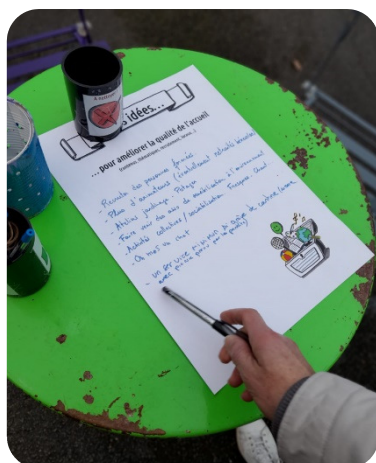
L'évaluation figurant en annexe comprend :

→ **L'état d'avancement des 12 chantiers**

→ **Les évaluations et concertations effectuées avec les enfants :**

- Concertation dans le cadre des rythmes de l'enfant
- Etudes réalisées sur le temps du soir en juin 2022 et décembre 2023
- Etude sur le vécu sur le temps du midi (octobre 2023)

Au-delà, des évaluations régulières sont réalisées par les équipes périscolaires sur les actions mises en œuvre dans les accueils périscolaires (« je mange quand je veux », interventions extérieures...).



→ **Les éléments relatifs à la concertation de la communauté éducative :**

- Les retours sur la consultation relative aux rythmes de l'enfant
- Les retours des parents lors des rendez-vous du périsco sur la lettre aux familles et sur le temps du soir
- Le bilan du PEDT 2021-2024 par le comité de pilotage
- Le bilan du travail réalisé par la commission 3-10 ans dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du temps du soir.
- Le bilan de la concertation réalisée auprès des enseignants sur le CLEA

→ **Les concertations et évaluations des équipes**

- L'étude réalisée auprès des équipes en octobre 2023 portant sur l'accueil des enfants à besoins particuliers
- L'évaluation du PEDT 2021-2024 par les équipes périscolaires

→ **Le calendrier des rendez-vous du dernier PEDT**

- Comités de pilotage
- Comités de concertation
- Commissions thématiques
- Forum des parents

→ **Des éléments de bilan**

- Bilan des temps de sensibilisation



3 Un PEDT pour les 0-25 ans

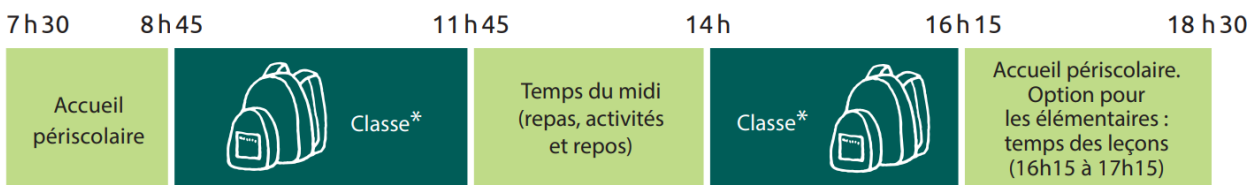
D'abord centré sur le périmètre scolaire et périscolaire, le PEDT s'est élargi aux 0-25 ans depuis 2021.

3.1 L'enfance à Rezé : le périmètre scolaire, périscolaire et extrascolaire

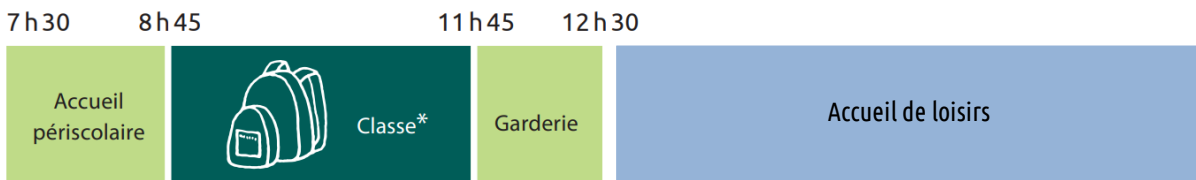
3.1.1 Les différents temps de l'enfant

La Ville de Rezé a adopté en 2013 la semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé. En 2022, une concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs sur les rythmes de l'enfant a abouti au maintien du rythme sur 4,5 jours. Les temps scolaires, périscolaires et de loisirs s'organisent comme suit :

Horaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi*



Horaires du mercredi



*Horaires avancés de 5 min à l'école maternelle Chêne-Creux et de 10 min à l'école Le Corbusier.

Créneaux encadrés par l'Éducation nationale

Créneaux encadrés par la Ville de Rezé

Créneau encadré par l'ARPEJ-Rezé

Pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé par l'association ARPEJ-Rezé.

3.1.2 Les écoles rezéennes



19 écoles

5 écoles primaires :

- Jean Jaurès
- Port au blé
- Ragon
- Y. et A. Plancher

Ecoles privées

- *Notre-Dame*

8 écoles maternelles :

- Château Sud
- Chêne Creux
- Ouche Dinier
- Pauline Roland
- Roger Salengro
- Simone Veil
- Le Corbusier

Ecoles privées

- *Sainte-Anne*

8 écoles élémentaires :

- Château Sud
- Chêne Creux
- Ouche Dinier
- Pauline Roland
- Roger Salengro
- Simone Veil

Ecoles privées

- *Saint-Joseph*
- *Saint-Paul*

4 écoles sont situées dans le quartier du château, quartier prioritaire de la politique de la ville : les écoles Pauline Roland maternelle et élémentaire et les écoles Château Sud maternelle et Château Sud élémentaire. D'autres écoles se situent sur des territoires de veille : il s'agit des écoles Y. et A. Plancher, Port au blé et Ragon.

3 écoles accueillent par ailleurs une classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) : Roger Salengro élémentaire, Plancher et Simone Veil élémentaire.



3551 élèves (écoles publiques)

783 élèves (écoles privées)

au 21 septembre 2023

1323 enfants de maternelle (écoles publiques)
283 enfants de maternelle (écoles privées)

2228 enfants d'élémentaire (écoles publiques)
500 enfants d'élémentaire (écoles privées)

3.1.3 Les accueils périscolaires



15 Accueils périscolaires*

- Château Sud maternelle
- Château Sud élémentaire
- Chêne Creux maternelle
- Chêne Creux élémentaire
- Jean Jaurès
- Ouche Dinier maternelle
- Ouche Dinier élémentaire
- Pauline Roland
- Roger Salengro maternelle
- Roger Salengro élémentaire
- Simone Veil maternelle
- Simone Veil élémentaire
- Y. et A. Plancher
- Ragon
- Port au blé

** dans les écoles publiques*

Locaux

Chaque accueil périscolaire comprend un espace dédié spécialement aménagé pour accueillir les enfants sur les différents temps périscolaires (1 ou plusieurs salle(s) selon les sites). Chacun bénéficie par ailleurs de locaux mutualisés, notamment avec l'école : BCD (bibliothèque), salles de restauration, gymnase, salle de motricité, salle d'activité etc.

Dans certains cas, du matériel peut être mutualisé avec l'école (jeux d'extérieur notamment).

Fréquentation (chiffres année 2022-2023)

En moyenne :
8,3% des enfants à l'accueil périscolaire du matin
82,4% des enfants le midi
17,8% le soir (hors temps des leçons)

Plus de **98** %
des enfants
scolarisés dans
les écoles publiques
fréquentent au moins une fois
dans l'année l'accueil périscolaire

Tarification

Les tarifs appliqués aux familles dépendent du quotient familial (10 tranches et application d'une tranche inférieure à partir du 3^e enfant). La grille tarifaire se trouve en annexe.

La garderie du mercredi midi est gratuite. Un travail sur une tarification juste et solidaire est en cours.

Temps du soir

La commission 3-10 ans et un groupe de travail composé d'équipes périscolaires se sont réunis chacun à quatre reprises dans l'année 2023-2024 pour travailler sur l'évolution du temps du soir. A l'issue de ces temps de travail, un scénario d'évolution du temps du soir est privilégié :

Accueil périscolaire avec pôles d'activités dont un pôle de travail personnel

Principes généraux

Accueil payant pour tous de 16h15 à 18h30 // réflexion à mener en parallèle sur la tarification

Goûter fourni par la ville

Temps de goûter et de défoulement de 16h15 à 16h45 sans départ échelonné possible (règle qui s'appliquera également en maternelle)

Pas d'accompagnement aux devoirs mais un environnement favorable pour les faire

Départ échelonné possible dès 16h45

Déroulé du temps du soir

16h15 – 16h 45 : Goûter et défoulement

16h45 – 18h00 : pôles d'activités

Fonctionnement en pôles d'activités. Ex : jeux libres, activités sportives, jeux de société, jeux de construction, atelier créatif...

1 pôle d'activité « devoirs personnels » dans une ou 2 salles de classe suivant les sites pour permettre aux enfants de travailler en autonomie. L'enfant vient quand (et si) il le souhaite pour la durée qu'il souhaite faire ses leçons (maximum 20 minutes)

18h-18h30 : Regroupement accueil périscolaire – activités calmes

Calendrier

Ce fonctionnement sera mis en place tous les vendredis à compter de la rentrée 2024 et un travail sera mené sur l'année scolaire 2024-2025 (utilisation des locaux, tarification...) afin d'envisager un déploiement sur les autres jours à la rentrée suivante.

Déclarations

Tous les accueils du matin et du soir sont déclarés auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

7 sont déclarés sur le midi à partir de 13h :

- Accueil périscolaire Pauline Roland
- Accueil périscolaire Château sud maternelle
- Accueil périscolaire Château sud élémentaire
- Accueil périscolaire Plancher
- Accueil périscolaire Ragon
- Accueil périscolaire Jean Jaurès
- Accueil périscolaire Salengro élémentaire

3.1.4 Les accueils de loisirs



8 lieux d'accueil de loisirs

les mercredis après-midis sur les périodes scolaires et les vacances scolaires

5 lieux d'accueils maternelles et élémentaires

- La Houssais (Simone Veil)
- Château (Pauline Roland)
- Jean Jaurès
- Chêne Gala
- Roger Salengro

1 lieu d'accueil dédié aux maternelles

- Ragon

2 lieux d'accueils élémentaires

- Praud
- La Robinière

L'ARPEJ-Rezé organise les activités de loisirs éducatifs sur les temps du mercredi et des vacances scolaires. L'association est soutenue par la ville dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Depuis 2018, l'offre périscolaire du mercredi, proposée par l'ARPEJ-Rezé, est intégrée au PEDT. Ce temps périscolaire est également pleinement intégré au projet de l'association et est déclaré auprès de la DRAJES.

L'ARPEJ-Rezé s'est ainsi engagée à respecter les valeurs et les orientations reprises dans le PEDT, motivée par la volonté de mettre en cohérence l'ensemble des temps périscolaires sur le territoire et d'assurer une continuité éducative.

Le projet de l'ARPEJ-Rezé s'inscrit dans la continuité du présent PEDT et est construit autour des 4 axes éducatifs suivants :

- L'éducation au service de la lutte contre le dérèglement climatique
- L'éducation culturelle et interculturelle pour défendre un monde fraternel
- Eduquer aux médias, à l'information et aux usages du numérique
- Offrir des espaces d'information, d'orientation et de prévention

Le projet associatif de l'ARPEJ a été intégralement retravaillé en 2023. Il est intégralement disponible en ligne : <https://www.arpej-reze.asso.fr/le-projet-associatif/>



Les accueils collectifs de mineurs du mercredi et des vacances développent un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'ARPEJ et le PEDT de la ville. Ce projet pédagogique précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Fonctionnement

L'ARPEJ assure l'accueil de loisirs des mercredis après-midis et les vacances scolaires, sur inscription. Les mercredis, les enfants sont pris en charge dès la fin des cours à 11h45 dans leur école d'origine et sont transportés si besoin sur le lieu d'accueil, puis les accompagnent jusqu'à la restauration. Ils proposent ensuite aux enfants des activités ludiques et éducatives de 12h30 à 18h30.

Pendant les vacances, les inscriptions s'effectuent par lieu et l'accueil est organisé de 7h30 à 18h30. Des séjours sont également proposés par l'ARPEJ-Rezé pendant les périodes de vacances scolaires avec une prise en charge des enfants sur toute la durée du séjour.

Locaux

L'association utilise différents espaces mis à disposition par la Ville dans les locaux scolaires et périscolaires ou dans des locaux spécifiquement dédiés. Dans le cas de locaux dans les établissements scolaires, plusieurs espaces sont mutualisés avec l'école et l'accueil périscolaire : salle d'accueil périscolaire, BCD (bibliothèque), salles de restauration, salle de motricité, salle d'activité etc.

La ville est amenée à mettre à disposition de nouveaux locaux en fonction de l'augmentation de la fréquentation et des travaux éventuels dans les locaux.

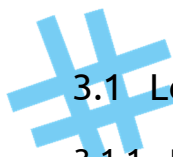
Places – mercredi après-midi

Nombre de places ouvertes dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 320
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 432
Enfants de 11-14 ans : 48

Tarification

Les tarifs appliqués aux familles dépendent du quotient familial.



3.1 Le périmètre de la petite enfance

3.1.1 Projet éducatif et les lieux d'accueil

Le projet éducatif de la direction petite enfance se décline en 4 grands axes :

- L'accueil : l'importance des premiers liens
- Le respect des besoins de l'enfant : support au bien-être et à la bienveillance
- L'ouverture au monde : découverte par le jeu et l'exploration, la culture comme vecteur de développement, la nature comme pilier du développement de l'enfant
- La participation des parents à la vie de la structure

Ce projet éducatif s'appuie sur les textes de référence:

- Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- « Les 1000 premiers jours, là où tout commence » Ministère des Solidarités et de la Santé
- La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, Ministère des Solidarités et de la Santé



14 lieux d'accueil Petite enfance

6 Structures municipales*

- Multi-accueil collectif et familial « L'Enfant d'eau »
- Multi-accueil « Les ritournelles »
- Crèche collective « Pomme de reinette »
- Halte-accueil « Pirouettes galipettes »
- Multi-accueil « Pousse-poussettes »
- Multi-accueil « Enfantine bleue »

127 places

(accueil régulier et occasionnel)

432 enfants accueillis en 2023 dont

248 enfants accueillis en accueil occasionnel

Projet de construction d'une crèche municipale de 60 places sur le site de la Trocardière
Ouverture prévue début 2027

** Précisions en annexe 8.5*

2 structures associatives subventionnées par la ville

- Crèche « A petits pas »
- Micro-crèche « Les castors »

30 places

Crèche Les Castors : 19 enfants accueillis en 2023

Crèche A petits pas : 39 enfants accueillis en 2023

1 Crèche inter-entreprise

- Crèche Happy bab'ees dont 11 places sont financées par la ville

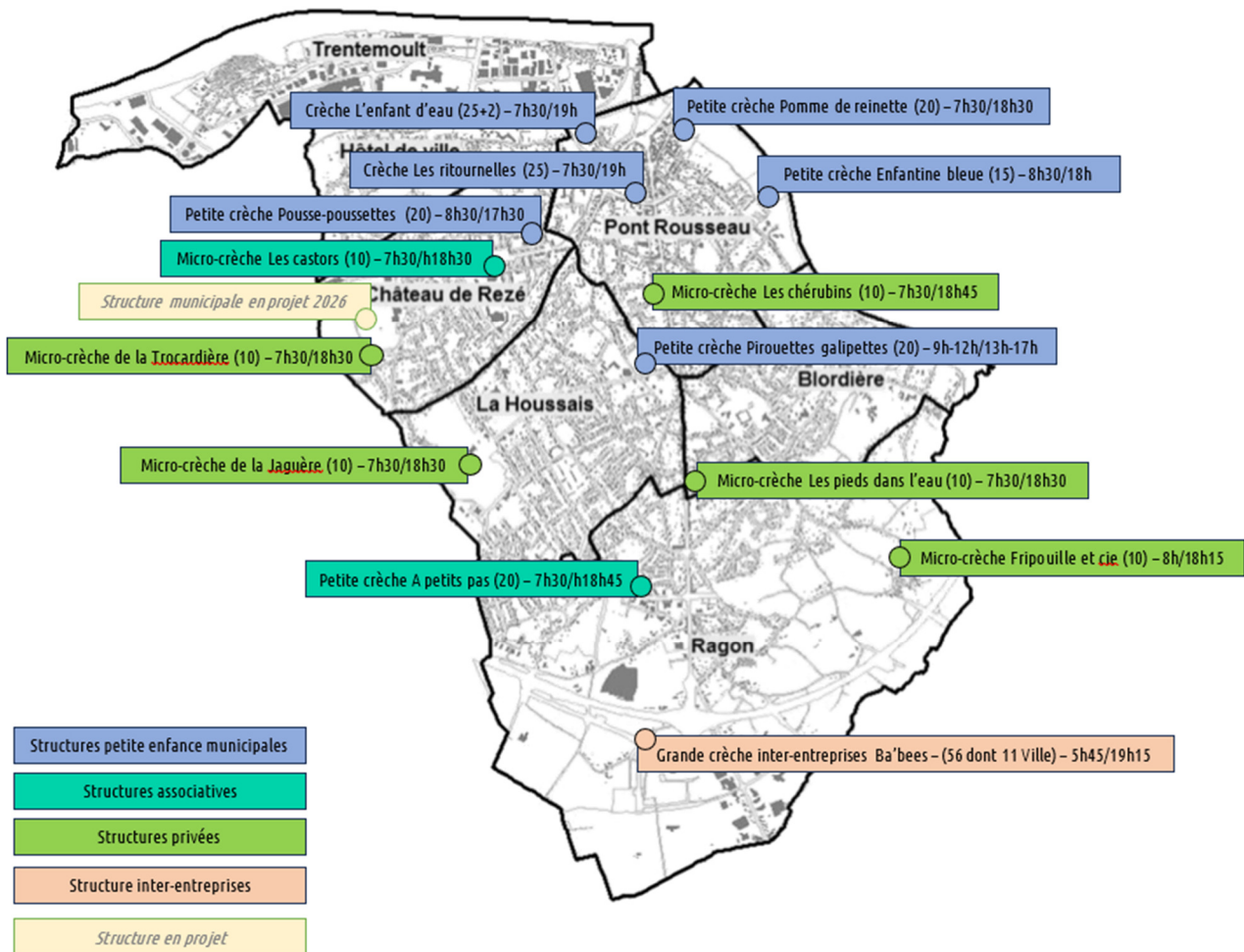
60 enfants accueillis en 2023 dont 13 en contrats ville

6 Structures privées

- Micro-crèche « Les Chérubins de Rezé »
- Micro-crèche « Les pieds dans l'eau »
- Micro-crèche « La trocardière »
- Micro-crèche « La Jaguère »
- Micro-crèche « Fripouille et compagnie »

50 places

3.1.2 Cartographie des structures petite enfance



3.1.3 Autres modalités d'accueil



Autres modalités d'accueil Petite enfance

Assistantes maternelles

209 assistantes maternelles en exercice en 2023
 Capacité d'accueil théorique de **698 enfants**
 Coordination par le relais Petite

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Accessible 2 demi-journées par semaine
 75 séances en 2023
 621 familles accueillies en 2023 dont 53 nouvelles



3.2 Le périmètre Jeunesse

3.2.1 Le public des 11-25 ans

Les établissements d'enseignement accueillant des 11-25 ans



5 collèges dont

3 collèges public

- Collège Pont Rousseau (606 élèves)
- Collège Petite Lande (666 élèves)
- Collège Salvador Allende (528 élèves)

2 collèges privés

- Collège Saint Paul (823 élèves)
- Collège Sainte Anne (280 élèves)

3 lycées dont

2 lycées public

- Lycée général et technologique Jean-Perrin (1286 élèves)
- Lycée professionnel Louis-Jacques-Goussier (697 élèves)

1 lycée privé

- Lycée Notre-Dame (1164 élèves)

Des établissements d'enseignement supérieur dont

- **L'ARIFTS**
Formations aux métiers éducatifs et sociaux (+ de 500 élèves en formation initiale)
- **Le lycée Jean Perrin** (BTS + classes préparatoires)
- **1 université** : Université catholique de l'Ouest

* effectifs 2019-2020



Lieux d'hébergement de jeunes

Edit de Nantes : résidences Grand-Voile, Jules Verne et quai 37

Espace habitat : résidence Stéphane Hessel et Katherine Johnson



3.2.2 Les structures d'accueil de jeunes pour des actions dédiées

- Une structure d'accueil labellisée "information jeunesse" et située dans le quartier Château-Mahaudières
- Un club J géré par l'ARPEJ et ouvert aux jeunes âgés de 11 à 15 ans, situé dans le quartier Château-Mahaudières + 1 séjour ados à l'étranger + 1 séjour coconstruit pour les 13-16 ans + des séjours 11-13 ans
- Un lieu de stage à destination des 11-13 ans proposé par l'ARPEJ à la Robinière (Ragon)
- Une équipe d'animation sociale qui rencontre les jeunes dans les espaces publics, à la sortie et dans les établissements scolaires ou dans les CSC
- Des temps d'accueil pour les jeunes dans chacun des 4 CSC (Jaunais-Blordière, Loire et seil, Ragon et Château)

3.2.3 Les actions mises en œuvre en direction du public jeune

Des actions d'information et de prévention menées par l'équipe IJ, notamment via l'utilisation du nouvel outil Mobile IJ

Des temps forts pilotés par le service jeunesse et citoyenneté, avec ses multiples partenaires : village Vie affective et sexuelle, baby sitting dating, forum jobs, estime de soi-insertion, valorisation des projets de jeunes.

Des groupes accompagnés par le service jeunesse autour de l'expression des jeunes, de la mise en place de projets et la citoyenneté : l'atelier 11-15, la commission jeunes et l'assemblée libre des jeunes (dans le cadre du pacte de coopération Ville-CAF- SRI- CSC- Département- ARPEJ)

Le brevet des loisirs proposé à l'ensemble des collégiens de 6ème, 5ème et 4ème en parallèle des épreuves nationales du brevet des collèges. Des journées tournées vers le sport, le numérique, la culture, la pleine-nature,...Piloté par l'ARPEJ, le service jeunesse et les 4 CSC y participent !

Des stages coconstruits avec les partenaires :

- Pour les jeunes filles du château autour des pratiques urbaines avec la Soufflerie
- Pour les 11-13 ans avec l'ARPEJ autour des pratiques sportives

Le sport entre filles et le séjour "toutes sportives" proposés par l'animation sociale et l'UFOLEP : un RDV sportif hebdomadaire dans un gymnase de novembre à avril pour les jeunes filles du quartier Château âgées de 11 à 15 ans puis un séjour sportif coconstruit avec le groupe dès le printemps et qui a lieu en début d'été.

Les mercredis Curioz'été: 4 mercredis d'animations diverses à destination des jeunes et des familles durant l'été dans le parc Paul Allain

Des dispositifs de soutien à la formation (permis- BAFA- SB- BNSSA- permis AM- PSE1, PSE2,...), un dispositif de soutien au départ en autonomie des jeunes et 1 dispositif de soutien aux initiatives culturelles, sportives, solidaires, artistique,... + des permanences mobilité internationale, service civique et mission locale

Plus d'une centaine d'actions menées par le service jeunesse et citoyenneté **en dehors des locaux** du 19, avenue de la Vendée (accueils de délégués, temps forts, visite de l'hôtel de Ville, parcours de stagiaires de 3ème, intervention dans les classes ou sur la pause méridienne, fête de quartier, animations estivales,...). A noter que certaines interventions en milieu scolaire sont communes aux CSC, à l'ARPEJ et au service jeunesse.

Des sorties, des animations pendant les vacances, **un dispositif d'ouverture culturelle** pour les 14-17 ans et un parcours "cinéma" proposés par l'équipe d'animation sociale.

Des "labos" animés durant l'été pour les 14-15 ans et les 16-17 ans pour vivre une première expérience d'engagement durant l'été.

Des actions communes organisées avec l'animation sociale, les CSC et l'ARPEJ lors de chaque période de vacances scolaires (journée jeux, sortie, cuisine et déjeuner partagé, soirée cinéma,...)

Travail interculturel entre jeunes palestiniens et jeunes français dans le cadre du programme Jer'EST dans lequel la Ville est engagée au titre de sa mission relations internationales et coopération décentralisée.

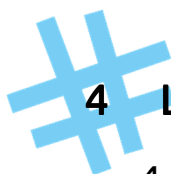
Un travail de veille sociale assuré sur les réseaux avec le dispositif **Promeneuses du Net** (deux animateurs sociaux et une animatrice information jeunesse mobilisés sur ce dispositif).

Une attention spécifique portée aux jeunes les plus fragiles (jeunes en difficultés socio-économiques, hors réseaux, en situation de précarité...)

Par ailleurs, un **point écoute Famille** et un **point écoute Jeunes**, financés par la Ville, proposent des permanences de proximité (2 fois par mois) avec des psychologues de l'Ecole des Parents et des éducateurs, avec ou sans rendez-vous.

3.2.4 Cadre d'intervention

L'action de la Ville sur le secteur jeunesse est soutenue au titre de la **Prestation de service Jeunes de la CAF** depuis 2020.



4 Les acteurs

4.1 Coordination technique PEDT - Ville de Rezé

La coordination technique du PEDT est assurée par Camille Ragot, responsable du service Parcours éducatifs et inclusion à la Direction Education-Jeunesse-CSC.

Coordonnées : Place Jean-Baptiste Daviais – BP 159 - 44 403 Rezé cedex - 02 40 84 42 90 - education@mairie-reze.fr

4.2 Les instances

4.2.1 Le comité de pilotage

Un comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an. Son rôle est de :

- Garantir le suivi du projet, sa cohérence avec les valeurs, objectifs et orientations et les priorités du projet de mandat
- Débattre sur les questions éducatives, fixer le cadre d'intervention, définir les orientations et les thèmes à débattre
- S'assurer de la cohérence entre les différentes actions de la communauté éducative et les liens avec les projets d'écoles
- Prendre connaissance des travaux des ateliers et des propositions, les valider pour les soumettre, le cas échéant, aux instances municipales
- Prendre connaissance de l'évaluation annuelle et proposer des ajustements éventuels au PEDT



Il est composé de :

- L'adjoint-e coordinatrice du pôle enfance-jeunesse qui assure la présidence du comité du pilotage
- Des conseillers et élus municipaux sectoriels : petite enfance, jeunesse, équipements sportifs, culture et communication, environnement, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, développement durable-agenda 2030
- La Directrice Générale Adjointe Vie et animation de la cité
- Des représentants des directions : Education-Jeunesse-CSC, Petite enfance, Restauration, Culture et Patrimoine, Sports et vie associative, Environnement, Solidarité-Santé
- Des représentants de la CAF
- Des représentants de la DRAJES
- Des représentants de l'éducation nationale : DSDEN, IEN, DDEN, enseignants des écoles, professeurs des collèges et lycées
- Des représentants des parents d'élèves désignés parmi les parents élus dans les conseils d'école
- Des représentants de l'ARPEJ
- Des représentants des CSC
- Des représentants des amicales laïques
- D'un représentant de l'espace départemental des solidarités
- Des membres occasionnels : en fonction des sujets traités, des personnes qualifiées ou en lien avec la thématique traitée peuvent être associées

4.2.2 Le comité technique

Le comité technique est un groupe interne à la ville. Il assure la mise en œuvre du projet.

Il est composé de représentants de différentes directions :

- Education – jeunesse – CSC (service des équipes éducatives, service parcours éducatifs et inclusion, mission CSC, service jeunesse et citoyenneté)
- Environnement
- Culture et patrimoine
- Restauration
- Solidarités
- Petite enfance
- Sport et vie associative
- Communication et dialogue citoyen
- Tranquillité publique

4.2.3 La commission 3-10 ans

La commission 3-10 ans est une nouvelle instance destinée à traiter des sujets relatifs aux enfants entre 3 et 10 ans. Elle fait suite au travail mené sur les rythmes de l'enfant et la question de l'évolution du temps du soir est un des premiers sujets traités par la commission.

Elle se réunit 2 à 3 fois par an. Il s'agit d'une instance de travail pilotée par l'ajointe à l'éducation. Elle réunit des représentants de parents d'élèves, des directions école ou enseignants, des représentants des DDEN et des représentants des services municipaux. Suivant les sujets, des associations (ARPEJ...) sont associés.



4.2.4 La commission restauration

Instance pilotée par le conseiller municipal délégué à la restauration, la commission se réunit deux fois par an autour des enjeux de la restauration lutte contre le gaspillage, transition écologique, accueil et confort des enfants, éducation au goût, les tarifs de la restauration.

Elle réunit des représentants parents d'élèves, des directions école ou enseignants, des représentants des DDEN, des représentants des services municipaux et l'ARPEJ.



4.3 Les acteurs de terrain

4.3.1 Les équipes de la petite enfance

Les équipes de la petite enfance correspondent 52 ETP et sont composés de :

- Educateurs.trices de jeunes enfants
- Infirmières diplômée d'Etat Puéricultrice
- Auxiliaires de puériculture
- CAP assistant.e éducatif petite enfance
- Personnel administratif

4.3.2 Les équipes périscolaires

Composition

Les équipes périscolaires sont composées par site :

- D'un.e directeur.trice d'accueil périscolaire
- D'un à 2 adjoint.e.s au directeur d'accueil périscolaire
- D'un animateur.trice éducatif
- D'une équipe d'animateurs.trices et des ATSEM
- Eventuellement d'un ou plusieurs animateur.s accompagnant.s



La Ville de Rezé œuvre à améliorer la stabilisation des équipes et les conditions de travail des agents afin de répondre au mieux aux objectifs du PEDT et ainsi garantir un accueil de qualité.

Les directeurs, adjoints et animateurs éducatifs sont des postes de titulaires. Les animateurs disposent d'un contrat d'un an ou de 3 ans suivant l'ancienneté dans le poste.

Fonctionnement

Sur chaque accueil périscolaire, l'équipe est composée d'un **directeur**, d'un à deux **adjoints** en fonction du nombre d'enfants accueillis sur le site, et d'**animateurs**. A partir de 13h, les **ATSEM** intègrent l'équipe d'animation jusqu'à 14h (sur les accueils maternels) et assurent notamment la surveillance de la sieste.

Les directeurs d'accueil périscolaire travaillent à temps plein avec des temps de présence enfant et des temps administratifs. Les adjoints disposent d'un taux d'emploi de plus de 82%. Ils assurent la gestion de groupes d'enfants et disposent également de temps administratif. En l'absence du directeur, ils assurent la direction de l'accueil périscolaire.

Depuis la rentrée 2021, chaque accueil périscolaire dispose d'un **animateur éducatif** titulaire à 60%. Cet animateur dispose de temps de préparation et de formation complémentaires et est en soutien sur les projets d'animation.

Depuis la rentrée 2022, la ville a créé des **postes d'animateurs accompagnants** pour accompagner des enfants en situation de handicap avec des besoins spécifiques. Ils accompagnent un à 2 enfants principalement sur le temps de pause méridienne.



Taux d'encadrement

Les taux d'encadrement appliqués sur les temps déclarés sont :

- Le midi : un animateur pour 14 enfants de maternelles et un animateur pour 18 enfants d'élémentaires (en moyenne)
- Les matins et soirs : un animateur pour 10 enfants de maternelles et un animateur pour 14 enfants d'élémentaires (en moyenne) – hors temps des leçons

Les adjoints comptent dans cet encadrement ainsi que les directeurs en deçà de 50 enfants accueillis.

Diplômes

Les **directeurs d'accueil périscolaires et les adjoints** sont, a minima titulaires d'un BAFD et pour la plupart titulaires d'un BPJEPS ou équivalent. Les recrutements se font désormais au niveau BPJEPS.

La ville s'est par ailleurs engagée dans la professionnalisation de ses directeurs et adjoints avec la prise en charge de formations BPJEPS.

Les **animateurs éducatifs** sont, a minima, titulaires du BAFA ou équivalent.

Les autres **animateurs** sont, dans la mesure du possible, titulaires du BAFA ou équivalent. Certains ne disposent toutefois pas de qualification (dans la limite de ce qui est prévu par la réglementation).

Formations

Des formations thématiques sont, chaque année, dispensées aux responsables et adjoints pour les accompagner dans leur métier (gestion de situations difficiles, mise en place des règles de vie..).

La Ville forme chaque année au BAFA plus d'une vingtaine d'animateurs.

Depuis la rentrée 2023, un « parcours du nouvel animateur » a été mis en place pour tous les nouveaux animateurs. Il est composé de 4 modules de 2h chacun :

- Les besoins et le développement psychomoteur de l'enfant
- La Posture de l'animateur
- La gestion des situations conflictuelles
- Connaissance du territoire rezéen et du projet éducatif de territoire

Les animateurs disposent chacun de 4 heures intégrées dans leur contrat pour bénéficier de temps de sensibilisation. Différentes thématiques sont proposées chaque année (environnement, activités sportives, sensibilisation aux situations de handicap, activités culturelles..).

Le nombre d'agents formés aux premiers secours est en augmentation : PCS1 pour les responsables et adjoints, gestes qui sauvent pour les animateurs.

Dans le cadre de l'accompagnement du pôle d'appui ressources d'Handisup, des temps de formation complémentaires sur la thématique du handicap seront proposés à l'ensemble des animateurs.

Temps de réunion

Les animateurs disposent tous d'1h30 de temps hebdomadaires de réunion/préparation et des temps de réunion répartis dans l'année (6h de préparation de la rentrée, temps de 2h avant les vacances scolaires etc.).



En complémentarité avec les équipes

3 coordinatrices de territoire éducatif accompagnent au quotidien les équipes de terrain sur les différents territoires de la ville (Nord, centre, sud). Elles encadrent et animent en proximité l'équipe périscolaire de leur territoire et assurent le lien entre les équipes de terrain et les services municipaux. Elles accompagnent le développement des projets en lien avec le projet éducatif de territoire. Elles supervisent et accompagnent les organisations des différents

sites afin de garantir les conditions d'un accueil de qualité. Elles veillent à l'accueil de tous les enfants, à la cohérence et la continuité éducative

Un **responsable de pôle ATSEM** encadre l'ensemble des Atsem de la Ville en s'appuyant sur 5 responsables de secteur. Il veille à la cohérence et de la qualité de l'action éducative, en lien avec les directions d'école, et les coordinatrices de territoire éducatif pour le temps périscolaire du midi. Il accompagne le développement des compétences des équipes d'Atsem, veille à la cohérence et l'harmonisation des organisations, des pratiques et des postures entre secteurs.

Une **chargée d'inclusion** (profil éducateur spécialisé). Elle accompagne les équipes (animateurs et ATSEM) pour veiller à l'inclusion de tous les enfants et l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. Elle anime des temps de sensibilisation destinés à l'ensemble des équipes et intervient lors de situations complexes.

Elle veille aux modalités d'accueil sur le temps périscolaire des enfants en situation de handicap : échanges avec l'équipe et les parents, recueil des besoins de l'enfant, supervision des animateurs accompagnants...

Les **équipes de restauration** sont présentes sur chaque site le midi dans une volonté de cohésion avec les équipes d'animation. Des documents de référence partagés ont été réalisés en ce sens (charte du temps du midi, guide du temps du repas).

4.3.3 Les équipes scolaires

Sur le temps scolaire, la ville met à disposition des écoles une soixantaine d'ATSEM et deux éducateurs sportifs.

Les **agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** assurent l'accompagnement des enfants sur les temps de sieste, et des ateliers ou animations sur les temps scolaires, en collaboration avec les équipes périscolaires et les enseignants. A Rezé, un.e ATSEM est présent sur chaque classe maternelle. Une charte des ATSEM a été élaborée en lien avec l'Education nationale. L'objectif est d'œuvrer ensemble pour l'intérêt des élèves, d'assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles publiques de la commune et de préciser le rôle et les missions d'agents municipaux placés sous la responsabilité fonctionnelle des directeurs(trices) d'école pendant le temps scolaire.

Deux **éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS)** assurent l'encadrement d'activités physiques et sportives sur le temps scolaire. Ils interviennent a minima sur 2 cycles d'intervention (entre deux périodes de vacances scolaires) dans chaque classe élémentaire. Les activités proposées par les ETAPS sont en priorité des activités nécessitant un réel accompagnement d'éducateur sportif : escalade, gymnastique, vélo...

Au-delà des équipes œuvrant au quotidien auprès des enfants, **des agents municipaux** interviennent régulièrement dans les écoles pour apporter leurs compétences en complémentarité avec les enseignants (école de musique et de danse, direction environnement...).



4.3.4 Les équipes des accueils de loisirs (association ARPEJ-Rezé)

Chaque équipe d'accueil de loisir est composée :

- D'un.e directeur.trice (BPJEPS ou équivalent)
- D'un.e directeur.trice adjoint.e (BPJEPS ou équivalent)
- D'une équipe d'animateur
- Le cas échéant d'un.e animateur.trice inclusion

Une cinquantaine de salariés permanents travaille à l'ARPEJ-Rezé :

- dans les accueils de Loisirs et lors des séjours (animation, accueil des enfants, relation avec les familles),
- dans l'administration (lien avec les adhérents, inscriptions aux activités et renseignements, gestion RH et financière),
- à la régie (logistique, matériel, aménagements locaux et séjours).

Les équipes d'animation sont aussi renforcées par des animateurs(trices) en CEE (Contrat d'Engagement Éducatif). Ces personnels disposent du BAFA et sont un atout pour les équipes permanentes qui peuvent partager leur expérience et transmettre leurs savoirs, en confiance et en sécurité.

Afin de garantir un accueil des enfants de qualité, des temps de préparation sont prévus pour chaque animateur. Ainsi, les animateurs intervenant les mercredis disposent de temps de préparation pédagogique le mardi de 14h30 à 16h, et matériels le mercredi de 9h15 à 10h45.

4.3.5 Les équipes jeunesse

L'équipe jeunesse de la ville est composée :

- D'un.e responsable de service
- D'un.e responsable information jeunesse
- De 4 animatrices information jeunesse (3,5 ETP)
- De 2 animateurs sociaux

Cette équipe travaille en lien avec les acteurs associatifs, et notamment les Centres socioculturels qui ont développé depuis 2017 des actions en direction des adolescents et jeunes adultes avec des postes dédiés sur les 4 CSC de la Ville.

4.4 Partenaires du PEDT

Pour déployer son PEDT, la Ville de Rezé travaille en lien étroit avec les partenaires du territoire

Les partenaires institutionnels

- DSDEN
- IEN de circonscription
- Représentants des écoles : directeurs et enseignants
- DDEN
- Représentants des collèges
- Représentants des lycées
- Représentants des Universités



Les parents d'élèves

Les partenaires associatifs

- Arpej-Rezé
- Associations locales (sportives, culturelles etc.)
- Associations œuvrant pour la prévention et la lutte contre les discriminations (Les mots libres..)
- Fédérations d'éducation populaire
- Handisup
- Les centres socioculturels

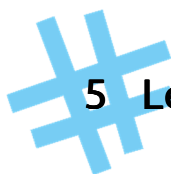
Les partenaires Jeunesse

- La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Les associations de quartier
- Le foyer de jeunes travailleurs
- La résidence pour jeunes
- L'agence départementale de prévention spécialisée (ADPS)

Les établissements et associations culturels :

- Le cinéma Saint Paul
- La Soufflerie
- La médiathèque municipale
- L'école de musique et de danse
- Le chronographe

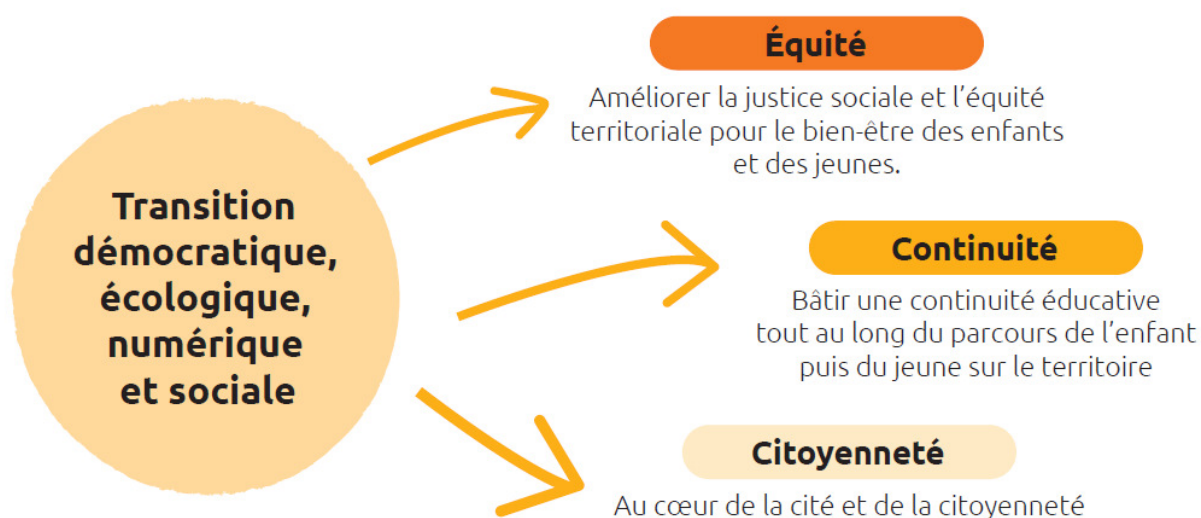




5 Les orientations du PEDT 2021-2024

5.1 Valeurs et orientations générales

Le projet éducatif de territoire repose sur des valeurs et orientations fortes. Il s'inscrit dans le cadre général des transitions écologiques, démocratiques, numériques et sociales du projet municipal global.



5.2 12 chantiers prioritaires et plan d'action

Une actualisation des 12 chantiers prioritaires a été réalisée en lien avec l'ensemble des directions de la ville, les équipes périscolaires et l'ARPEJ et intègre les demandes issues de l'évaluation du PEDT par le comité de pilotage.

Ainsi, 12 chantiers sont conservés avec quelques évolutions :

- Chaque chantier est réactualisé avec les nouvelles avancées sur les projets (ex : recyclage des biodéchets, travail sur la végétalisation des crèches, projets jeunesse développés par l'ARPEJ etc.).
- Les chantiers relatifs à la mobilité douce et à la sécurisation des quartiers et des abords des écoles fusionnent dans un chantier « une ville à hauteur d'enfant » permettant également d'ajouter les actions de concertation auprès des enfants et des jeunes.
- Un nouveau chantier transversal autour de l'inclusion est créé valorisant ainsi les actions réalisées par l'ensemble des directions dans ce domaine.
- Les priorités dégagées lors de la consultation sur les rythmes de l'enfant sont intégrées, notamment le travail sur le temps du soir et l'apaisement de la pause méridienne
- De nouveaux axes sont mis en avant permettant d'intégrer les nouvelles priorités municipales ou les demandes de la communauté éducative : parentalité, lutte contre les discriminations...

CHANTIER #1

De bonnes conditions d'accueil pour les tout-petits

Développer les modes d'accueil pour les 0/3 ans sur la commune

- Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles
- Créer une nouvelle crèche municipale de 60 places
- Réserver 20 nouvelles places « ville » en structures privées
- Accompagner la création d'une crèche privée dans la ZAC des isles
- Mener une réflexion autour d'une crèche municipale dans le cadre de la ZAC Château
- Faire évoluer l'offre d'accueil de la halte Pirouette Galipette

Améliorer les conditions d'accueil des 0/3 ans

- Servir des produits de qualité en favorisant le fait maison, les produits bio ou de proximité



CHANTIER #2

Une offre culturelle riche et adaptée pour les enfants et les jeunes

Proposer une offre culturelle de qualité pour les enfants et les jeunes

- Animer le Contrat local d'éducation artistique et culturelle et le Contrat territoire lecture
- Proposer des projets culturels sur tous les temps de l'enfant
- Poursuivre la mise en place du PEAC pour les enfants des écoles publiques de Rezé
- Proposer des projets culturels dans une dynamique de passerelle (petite-enfance/enfance ou enfance/jeunesse)
- Intégrer le sujet des transitions et la citoyenneté aux projets d'éducation artistique et culturelle

Porter une attention particulière à l'offre culturelle à destination des tout-petits et à leurs familles

- Proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants gardés par des assistantes maternelles



CHANTIER #3

Des temps périscolaires et une offre de restauration de qualité

Garantir l'accueil de tous les enfants

- Prendre en compte les besoins de chaque enfant
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et rendre l'enfant acteur de son temps d'accueil
- Aménager les locaux pour un meilleur accueil de tous les enfants
- Développer la coopération ATSEM – équipes périscolaires

Favoriser un climat bienveillant et apaisé

- Développer les actions de médiation
- Travailler particulièrement l'apaisement de la pause méridienne
- Stimuler l'autonomie, la créativité et l'imagination par le jeu spontané
- Travailler l'évolution du temps périscolaire du soir
- Porter une attention particulière aux temps de transition

Valoriser le métier d'animateur

- Proposer des projets d'animation variés
- Outiller et former les professionnels
- Stabiliser les équipes périscolaires
- Veiller au bon accueil des nouveaux animateurs

Améliorer l'offre de restauration

- Poursuivre le développement du végétarien, des produits bio, des circuits courts et du fait maison
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Trier les déchets et assurer le recyclage des biodéchets
- Eduquer au goût et œuvrer à la mise en place d'une cuisine pédagogique
- Favoriser un environnement apaisé sur le temps du repas
- Suivre le projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale
- Poursuivre la réflexion sur la suppression du plastique



CHANTIER #4

Une aide à la scolarité pour les enfants et les jeunes

Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

- Poursuite du dispositif Apprentis lecteurs en cohérence avec les autres dispositifs de réussite éducative
- Mettre en œuvre un programme de réussite éducative

Accompagner les projets des acteurs du territoire

- Soutenir les actions d'accompagnement éducatif et de mentorat menées par les CSC ou autres associations
- Poursuivre la réflexion inter-acteurs sur le décrochage scolaire et travailler sur les exclusions des jeunes collégiens
- Poursuivre la réflexion spécifique sur ce sujet dans le cadre du Pacte de coopération Ville / CSC
- Accompagner des projets d'aide à la scolarisation des enfants des terrains Rom et des primo-arrivants (notamment dans le cadre du contrat territoire lecture)



CHANTIER # 5

Une ville à hauteur d'enfants

Placer l'enfant et le jeune au cœur des projets de la ville

- Concerner les enfants et les jeunes sur les projets qui les concernent (aménagement urbain...)
- Développer une offre pour les moins de 10 ans dans l'espace public sur le quartier du Château

Développer la part du vélo et du déplacement piéton dans la Ville pour apaiser l'espace public

- Mener des actions éducatives et de sensibilisation autour du vélo
- Renforcer l'installation d'abris vélos dans les écoles

Renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public et apaiser les abords des écoles

- Développer la présence humaine et les actions hors les murs
- Assurer une présence de la police municipale sur l'espace public
- Travailler la sécurisation des abords des différents groupes scolaires

Améliorer les espaces d'accueil des enfants sur tous les temps

- Rénover et améliorer le patrimoine scolaire : restaurants scolaires, écoles, accueil périscolaire



CHANTIER # 6

L'inclusion pour tous les enfants et les jeunes

Former et sensibiliser les équipes à l'accueil des enfants à besoins particuliers

- Proposer des temps de sensibilisation thématiques pour les ATSEM, agents périscolaires, animateurs ARPEJ et personnels petite enfance
- Accompagner les personnels sur des situations complexes

Sensibiliser les enfants et les jeunes au handicap

- Proposer des actions de sensibilisation sur les temps périscolaires et de loisir
- Intervenir dans les collèges

Favoriser l'accueil des enfants à besoins particuliers sur les structures petite enfance, les écoles et les accueils de loisirs

- Adapter l'environnement pour permettre l'accueil des enfants à besoins particuliers
- Proposer du matériel adapté (outils inclusifs, mobilier adapté, malles sieste...)
- Recruter si nécessaire du personnel dédié pour accompagner les enfants en situation de handicap
- Prendre en compte les préconisations du pôle d'appui ressources d'Handisup

Soutenir la pratique sportive et culturelle pour les enfants et les jeunes en situation de handicap

- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour permettre aux enfants et aux jeunes en situation de handicap de bénéficier d'actions culturelles ou sportives
- Encourager l'inclusion au sein des groupes de pratiques sportives et culturelles (avec et sans handicap)



CHANTIER #7

Un vrai lien à la nature pour les enfants et les jeunes

Renforcer le lien des enfants et des jeunes à la nature

- Aménager de nouveaux espaces de nature en associant familles, enfants et jeunes
- Poursuivre la démarche de rénovation des cours d'école dans un objectif de cour nature, égalitaire et inclusive
- Engager une démarche de végétalisation et d'aménagement des extérieurs des crèches (jardins et cours)
- Proposer des projets « nature » ou sensibilisation aux enjeux des transitions dans les crèches, les écoles, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs ou auprès des jeunes
- Valoriser les espaces naturels de la ville
- Intégrer un axe pédagogique à la réflexion sur l'agriculture urbaine.



CHANTIER #8

Rezé comme terrain de jeux

Créer des espaces de rencontre et de jeux dans la Ville sur l'espace public

- Développer ou améliorer des espaces de pratiques sportives de plein-air via le projet hors les murs
- Réhabiliter le City stade du château
- Développer le fitness sur le parc de Praud
- Améliorer les plateaux sportifs (projet Ragon, Ouche Dinier et Salengro)
- Poursuivre la feuille de route et exploiter les équipements nouvellement créés (ex Cécifoot)

Développer le sport pour tous

- Favoriser l'accès au « savoir nager » pour tous
- Favoriser l'accès au sport dans les écoles
- Soutenir la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
- Favoriser la pratique sportive féminine
- Favoriser la pratique sportive des plus jeunes
- Accompagner les clubs sportifs rezéens pour favoriser une large pratique, en lien avec l'OMS.



CHANTIER #9

L'accueil et l'accompagnement des jeunes sur le territoire

Soutenir les adolescents et les jeunes dans leur parcours d'autonomie

- Mener et soutenir des actions de prévention dans les collèges et les lycées
- Développer des dispositifs de soutien aux projets et initiatives et permettre aux jeunes ayant moins d'opportunité d'y avoir accès
- Soutenir l'action du point écoute jeunes
- Mener un travail sur l'engagement des jeunes et réfléchir à un nouveau dispositif d'accompagnement coopératif

Développer des propositions pour les jeunes sur les temps de loisirs

- Développer l'accueil des 10-13 ans
- Proposer des séjours internationaux pour les jeunes
- Renforcer la présence sur le quartier château

Ecouter davantage les jeunes et les faire participer à la vie de la Cité

- Réunir régulièrement la commission extra-municipale « jeunes » et accompagner ses projets
- Déployer les actions issues de la démarche « Territoires en commun »
- Faciliter la participation et l'expression des jeunes
- Mener une réflexion sur des lieux de convivialité pour les jeunes



CHANTIER #10

Une bonne information et un accompagnement pour les familles

Mieux informer les familles de l'offre existante

- Développer l'espace citoyen et les démarches dématérialisées
- Créer des supports de communication adaptés et lisibles pour les familles
- Développer les actions d'aller-vers

Faciliter l'accessibilité des services et des démarches pour toutes les familles

- Conduire une réflexion autour d'une tarification la plus juste et solidaire possible
- Garantir un accès au plus grand nombre à la maison des services
- Soutenir l'offre d'accompagnement numérique des Centres socioculturels
- Accompagner les familles ayant moins accès au numérique

Accompagner et soutenir la parentalité

- Identifier un réseau autour de la parentalité
- S'appuyer sur la dynamique des lieux d'accueil enfant-parent
- Développer l'offre du point écoute familles
- Soutenir les actions famille des CSC
- Créer des groupes de parents dans chaque accueil de loisirs



CHANTIER #11

Une continuité éducative et une coopération entre les acteurs

Faire du lien entre les différentes étapes de vie des enfants et des jeunes

- Développer des actions passerelles
- Inscrire les actions dans une logique de continuité et de parcours
- Veiller à une cohérence et une continuité entre tous les temps de l'enfant

Proposer de nouvelles instances pour faciliter le dialogue et la co-construction avec les acteurs

- Animer une commission 3-10 ans
- Animer une commission restauration
- Mener une réflexion sur la mise en place d'un conseil des parents 0-3 ans

Instaurer une réelle collaboration entre tous les acteurs éducatifs

- Associer les différents acteurs et impliquer les parents
- Travailler les liens entre équipes enseignantes et équipes Ville/ARPEJ
- Développer des projets avec les partenaires éducatifs du territoire (équipes périscolaires, équipes enseignantes, ATSEM, équipes ARPEJ, associations, parents d'élèves, CSC, ...)
- Mettre en place des temps de formation/sensibilisation thématiques mutualisés entre les équipes éducatives
- Animer la Charte ATSEM et favoriser la collaboration entre les équipes enseignantes et ATSEM



CHANTIER #12

Prévention et lutte contre les discriminations

Proposer des actions permettant de sensibiliser, de prévenir les violences et de libérer la parole

- Poursuivre les permanences d'écoute
- Favoriser des espaces où les jeunes ou les familles peuvent s'exprimer et être accompagnés
- Proposer des actions de prévention des violences auprès des enfants, directement ou en lien avec des associations, et lutter contre le harcèlement
- Former les personnels pour veiller à la protection des mineurs
- Mener et soutenir des actions de médiation

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité filles-garçons

Sécuriser les processus internes à la collectivité pour repérer et traiter les situations d'enfants en risque de danger, ou en danger

- Diffuser le guide des procédures périscolaires
- Actualiser le guide de repérage des signaux faibles
- Diffuser la procédure institutionnelle d'alerte et de traitement

Soutenir davantage les parents qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants

- Poursuivre l'animation du Conseil des droits et des devoirs des familles
- Poursuivre le suivi des situations individuelles par la Tranquillité publique

Mener des actions pour lutter contre la surexposition aux écrans

- Sensibiliser les personnels aux dangers de la surexposition aux écrans
- Accompagner les enfants, les jeunes et les familles dans leur utilisation des écrans



5.3 Plan mercredi

Les activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi sont très diversifiées : activités artistiques, scientifiques, civiques, numériques, éco-citoyennes, physiques et sportives ou encore autour de la découverte de l'environnement. Pour ce faire, sont notamment mobilisés des associations (culturelles, environnementales, sportives) et les établissements publics du territoire (bibliothèque, la soufflerie, le chronographe etc.). Des intervenants associatifs (rémunérés ou bénévoles), des parents et des personnels municipaux sont amenés à intervenir en plus des animateurs.

Engagements de la collectivité et de l'ARPEJ-Rezé dans la charte qualité Plan Mercredi

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères :

1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

- Travail interne sur l'harmonisation des pratiques au sein des ACM maternel et élémentaire notamment au sujet de la conciliation des temps et du respect des rythmes de chacun.

Perspectives :

- Travail partenarial de prévention contre le décrochage scolaire sur la liaison maternelle/élémentaire école/collège.
- Mises en place de temps passerelles entre le public élémentaire des ACM et le club junior de l'ARPEJ-Rezé.

2 - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

- Ouverture sur le territoire par la participation à différentes instances partenariales de concertation : groupes territorial jeunesse animé par la Ville de Rezé, programme de réussite éducative Ville de Rezé, PEDT ville de Rezé
- Politique interne d'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers dans les ACM en lien avec les familles et par la mobilisation d'accompagnateurs individuels durant les activités.

Perspectives :

- Ouvrir davantage les ACM sur leur environnement direct, dans une posture partenariale et inter-générationnelle, en lien avec les habitants, en proposant des activités festives et socio-culturelles hors les murs, dans les espaces partenariaux, communs et publics, et sur des temps propices à l'accueil du plus grand nombre.
- Intégrer davantage les familles au projet associatif de l'ARPEJ-Rezé à la fois dans les instances de gouvernance et aussi par la mise en place de collectif de parents associés aux accueils de loisirs pour échanger sur les attentes de chacun et faire évoluer nos projets pédagogiques. Des commissions thématiques (séjours, accueil des collégiens, communication...) seront également proposé et animé avec les parents élus au conseil d'administration.



3 - Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

- Les ACM de l'ARPEJ-Rezé jouissent d'un positionnement sur chacun des quartiers de la Ville et adaptent leur fonctionnement et leur programme d'activités en fonction des contextes.

Perspectives :

- Organiser, en partenariat avec les acteurs du territoire des événements éducatifs, culturels et ludiques sur l'espace public à destination des enfants et des familles sur des lieux emblématiques de la Ville : jeux de pistes et d'orientation, concerts, spectacles vivants, *flash mobs*, etc. Les objectifs sont à la fois d'ancrer davantage les activités de l'ARPEJ-Rezé sur le territoire et ainsi capter de nouveaux publics et de positionner l'association comme un acteur proactif de développement local en lien avec les partenaires de proximité (collectivités et associations).
- Développer une offre d'animation pour les moins de 10 ans dans l'espace public pendant l'été sur le quartier du Château.
- Consolider des partenariats éducatifs avec les acteurs enfance, jeunesse et culturels du territoire afin de faire découvrir l'offre globale disponible sur le territoire à nos usagers : la médiathèque et son espace numériques, le Chronographe, Transfert, la Soufflerie, la Maison du Développement Durable, les CSC, le service jeunesse de la Ville de Rezé, etc.

4 - Le développement d'activités éducatives de qualité



L'existant :

- Atelier initiation robotique tous les lundis : proposées pour les débutants et confirmés. A partir d'outils ludiques, les enfants découvrent les notions de rotation, de translation, d'engrenages... « Pour les scientifiques en herbe et qui veulent en découvrir plus sur les sciences et techniques. »
- Les « ateliers numériques » : Le projet numérique s'appuie sur les pratiques émergentes et les envies des enfants. Un animateur de l'ARPEJ-Rezé propose les mercredis et les vacances scolaire au sein des accueils de l'ARPEJ des animations en lien avec les pratiques numériques.
- Ateliers thématiques « nature », « découvertes scientifiques et techniques » et « ateliers d'expressions théâtrale » dans les écoles primaires de Rezé sur le temps méridien tout au long de l'année.

Perspectives :

- Développer des outils pédagogiques et ressources co-construits avec les partenaires enfance et jeunesse du territoire en lien avec des experts et chercheurs sur des enjeux éducatifs tels que l'éducation positive et les émotions, le développement durable, l'éducation aux médias, etc. Des outils qui pourront se concrétiser sous la forme de livrets pédagogiques, de mallettes pédagogiques, de ressources numériques...
- Engager une réflexion globale sur l'accueil des jeunes au Club Junior qui toute l'année et pendant les vacances scolaires, accueille et propose aux collégiens (de 11 à 14 ans) des activités et des sorties en lien avec les autres acteurs jeunesse de Rezé et de la métropole : activités détente et loisirs, sportives et ludiques, sorties et découvertes culturelles, rencontres intercommunales, petits chantiers solidaires, événements festifs, mini-séjours etc.
- L'ARPEJ-Rezé souhaite faire évoluer la tranche d'âge pour couvrir tout le cycle du collège (de 11 à 15 ans) en proposant un fonctionnement hybride adapté aux attentes des jeunes : des temps d'accueil libre le mercredi après-midi et pendant les vacances, ainsi que des activités à la carte co-construites avec les propositions de l'équipe et des jeunes, parfois en soirée et le samedi.
- Une offre de stage thématique sur 5 jours ou demi-journées sera également expérimentée sur les

périodes de vacances scolaire.

- Cette offre club J sera construite en relation aux animateurs jeunesse des CSC et du service jeunesse pour s'assurer de la complémentarité de nos actions respectives.

6 Evaluation

6.1 Les outils

Le projet est évalué tout au long de sa mise en œuvre et de manière partagée.

Pour ce faire, divers moyens sont utilisés :

- Un tableau de suivi mis à jour au minimum annuellement pour analyser les actions mises en œuvre en lien avec chacune des orientations définies par le présent PEDT.
- Les réunions du comité technique permettent d'alimenter et d'échanger sur l'évaluation. Les réunions du comité de pilotage permettent un suivi de la mise en œuvre globale du projet et d'ajuster si nécessaire les orientations prises initialement au regard des nouvelles données.
- Des enquêtes/concertations sont ponctuellement menées auprès des enfants, des jeunes, des intervenants et des parents, permettant ainsi d'améliorer les services proposés et de mieux répondre aux attentes de chacun.
- Des visites sur site par les professionnels sont réalisées régulièrement, afin d'observer les actions mises en place.
- Des temps d'échanges sont organisés afin de partager les points de vue.
- Des temps d'échanges par site (accueil périscolaire, accueil de loisirs, etc.) ou territoires autour du projet pédagogique et de l'inscription de ce projet dans le PEDT.



6.2 Les indicateurs

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont retenus et peuvent évoluer en fonction des besoins définis par le comité technique et le comité de pilotage et des projets mis en place.

Indicateurs quantitatifs retenus :

- Fréquentation des temps périscolaires
- Nombre d'enfants dans l'année ayant fréquenté au moins une fois l'accueil périscolaire
- Nombre de réunions (partenaires, parents, institutions) et nombre de participants
- Nombre de temps de sensibilisation / formation et nombre de participants
- Fréquentation du portail périscolaire

Indicateurs qualitatifs retenus :

- Communication autour du PEDT et des actions mises en œuvre et appropriation du projet
- Développement de l'autonomie des enfants

- Mise en place d'espace d'expression pour les enfants et implication des enfants dans les propositions – participation à la citoyenneté
- Cohérence des projets (liens avec les projets d'école et les acteurs associatifs) et cohérence entre les temps périscolaires gérés par la ville et le temps du mercredi après-midi géré par l'ARPEJ
- Degré de connaissance et d'implication des parents (PEDT et projets), mise en place de projets impliquant les parents (portes ouvertes..)
- Degré de satisfaction des enfants
- Capacité au retour au calme des enfants
- Implication des partenaires locaux / directions partenaires de la ville dans les projets mis en place
- Proposition d'actions diversifiées (culturelles, sportives, développement durable) pour tous les enfants
- Capacité à garantir l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire



7 Annexes

Grille tarifaire Accueil périscolaire



Tarifs des services périscolaires du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

		Quotient Familial	Moins de 479	480 à 675	676 à 840	841 à 1 143	1 144 à 1 499	1 500 à 1 830	1 831 à 2 516	2 517 à 3 201	3 202 à 3 887	A partir de 3 888
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ACCUEIL	MATIN	7H30 - 8H45	1,07 €	1,34 €	1,72 €	2,06 €	2,17 €	2,29 €	2,90 €	3,25 €	3,59 €	3,84 €
	MIDI	Avec Repas 11H45 - 14H	2,04 €	2,81 €	3,86 €	4,68 €	5,33 €	6,08 €	7,53 €	8,18 €	8,77 €	9,88 €
		Sans Repas* 13H - 14H	0,61 €	0,85 €	1,15 €	1,40 €	1,60 €	1,81 €	2,26 €	2,45 €	2,64 €	2,96 €
	SOIR	Soir 1 16H15 - 17H45	1,36 €	1,70 €	2,19 €	2,46 €	2,60 €	2,76 €	3,47 €	3,87 €	4,28 €	4,58 €
		Soir 2 16H15 - 18H30	1,90 €	2,37 €	3,05 €	3,45 €	3,68 €	3,88 €	4,95 €	5,55 €	6,11 €	6,54 €
		Soir 3 (après étude**) 17H15 - 18H30	1,08 €	1,35 €	1,72 €	2,06 €	2,17 €	2,29 €	2,90 €	3,25 €	3,59 €	3,84 €

Familles non domiciliées à Rezé : le tarif appliqué est celui de la tranche de QF immédiatement supérieure

Familles ayant plus de 2 enfants inscrits aux services périscolaires : le tarif appliqué est celui de la tranche de QF immédiatement inférieure, à compter du 3^{ème} enfant

*uniquement pour le retour à la sieste des enfants de PS et MS et leurs frères et sœurs sur le temps périscolaire de 13H à 14H

**uniquement à partir du niveau CP (une heure d'étude gratuite est proposée aux enfants de l'élémentaire entre 16H15 et 17H15)

Direction éducation-jeunesse-csc Hôtel de Ville Place J-B Daviais - BP 159 - 44403 REZE CEDEX TÉL 02 40 84 42 76 <https://periscolaire.reze.fr> - servicesperiscolaires@mairie-reze.fr

Accueils collectifs de mineurs déclarés à la DRAJES et inscrits dans le Plan Mercredi

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...)	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
AL Maternel et Élémentaire du Chêne Gala	Association ARPEJ-Rezé	99 rue Jean-Baptiste Vigier 44400 REZE	3-10 ans	200300110
AL Maternel et Élémentaire au sein de l'école Jean Jaurès	Association ARPEJ-Rezé	1 rue Paul Ploquin 44400 REZE	3-10 ans	200300110
AL Élémentaire de la Robinière	Association ARPEJ-Rezé	Rue des Poyaux 44400 REZE	6-10 ans	200300110
AL Maternel au sein de l'école de Ragon	Association ARPEJ-Rezé	6 bd Condorcet 44400 REZE	3-5 ans	200300110
AL Élémentaire de Praud	Association ARPEJ-Rezé	5 rue Louise Weiss 44400 REZE	6-10 ans	200300110
AL Maternel et Élémentaire au sein de l'école Salengro	Association ARPEJ-Rezé	28 rue A. Huchon 44400 REZE	3-10 ans	200300110
AL Maternel au sein de l'école Pauline Roland et Élémentaire du Château	Association ARPEJ-Rezé	8 allée de Provence 44400 REZE	3-10 ans	200300110
- AL Maternel au sein de l'école Simone Veil et Élémentaire la Houssais	Association ARPEJ-Rezé	101 rue Maurice Jouaud 44400 REZE	3-10 ans	200300110
- AL Club Junior	Association ARPEJ-Rezé	Allée de Touraine 44400 REZE	11-14 ans	200300110 ? 200800707 = AL ADO ARPEJ REZE